

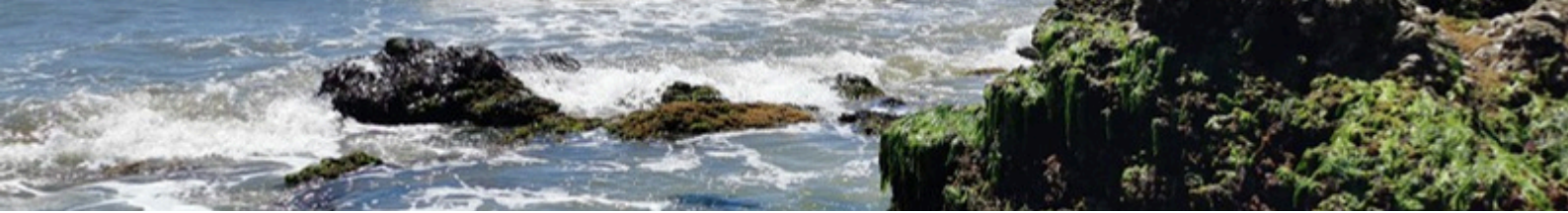
# MANIFESTE POUR UNE PÊCHE DURABLE

PRÉSERVONS LA RICHESSE  
DES OCÉANS, SOURCE DE VIE...

*Préserver la biodiversité et nos écosystèmes  
marins, c'est préserver notre santé*



2026



## LE RÉSEAU OML NAMO DU MOUVEMENT FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

Le réseau Océan–Mer–Littoral Nord Atlantique Manche Ouest (OML-NAMO) du mouvement France Nature Environnement rassemble des associations issues des deux fédérations régionales FNE-Bretagne & FNE Pays de la Loire, agréées par l'État au titre de « la protection de l'environnement ». Notre force vive : une expertise militante avec une vision ambitieuse pour reconquérir le bon état écologique des écosystèmes marins et protéger un milieu naturel exceptionnel. Les deux fédérations régionales représentent un mouvement associatif de plus de 200 associations et plus de 75 000 adhérent·e·s individuel·le·s et représentent la voix de la nature dans de nombreuses instances liées à l'océan, aux mers et aux littoraux.

La mer est un patrimoine commun composé d'écosystèmes marins, habitats de nombreuses espèces pouvant être convoitées à des fins économiques. En tant qu'associations de protection de la nature, il nous est légitime de rappeler que la défense de l'environnement prime sur son exploitation et que toute activité en mer doit répondre aux exigences du droit international et aux objectifs fixés par les directives européennes, dont notamment l'atteinte du bon état écologique (Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin – DCSMM, Directive Cadre sur l'Eau – DCE).

Ce manifeste présente l'analyse de la situation par nos associations, avec nos priorités et recommandations pour parvenir à une pêche durable, définie comme un prélèvement exercé avec un impact environnemental aussi faible que possible, dans les limites fixées par des régulations, et pour un bénéfice maximal pour toute la société.



## SOMMAIRE

### CONTEXTE

- Un milieu marin malmené

### NOS PRIORITÉS

- Protection de la mer et participation aux décisions sur les droits de pêche : notre légitimité citoyenne.
  - La mer, patrimoine commun
  - L'exploitation des ressources marines : choix politiques qui concernent les citoyens
- La protection du milieu marin, un préalable qui s'impose à la gestion des pêches
  - L'atteinte du bon état écologique du milieu marin
  - Protéger la bande côtière
- Des techniques de pêche à proscrire, d'autres à limiter

### NOS 6 RECOMMANDATIONS

- La connaissance scientifique
- L'atteinte du bon état écologique doit primer sur le développement de son exploitation
- Le déploiement des Zones de Protection Forte Strictes
- La décarbonation de la filière
- L'amélioration des techniques de pêche
- Une meilleure réglementation assortie de contrôles renforcés

### ANNEXE

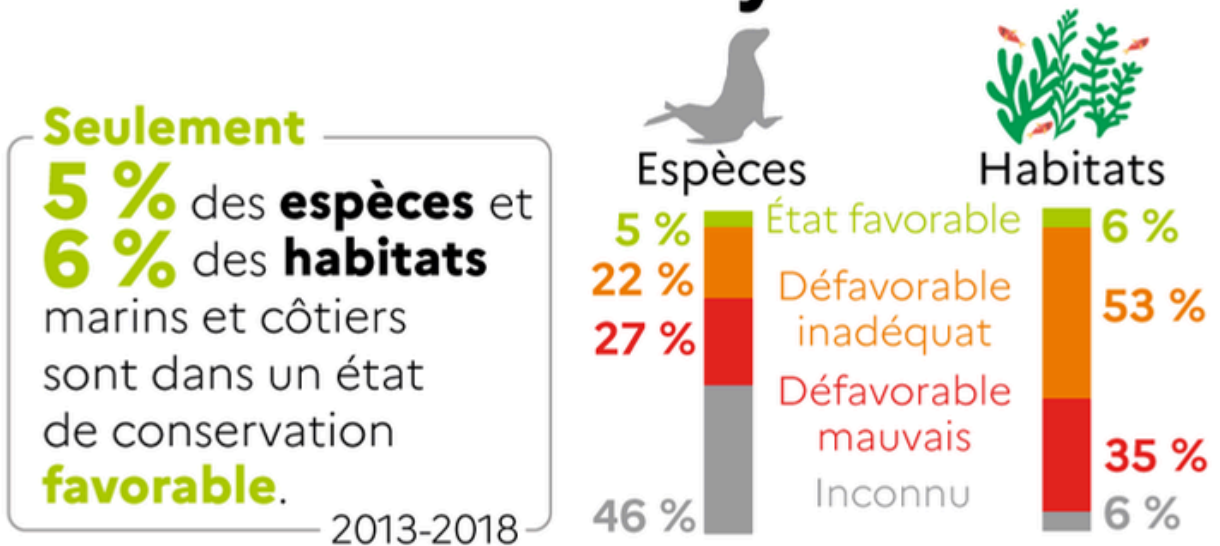
- **Types & techniques de pêche**
- **Références bibliographiques**



## CONTEXTE

L’océan – la mer – plutôt (terme générique plus global, voir l’illustration qui parle de mer et littoral) subit les impacts directs et indirects des activités humaines : réchauffement climatique, la pêche, capture d’espèces menacées, perturbation de la flore et de la faune (bruit, lumière), destruction ou fragmentation des habitats, pollution (plastiques, métaux lourds, produits chimiques et fertilisants venant des bassins versants).

# Santé des écosystèmes <sup>(1)</sup>



## 4 fois plus de mammifères marins échoués

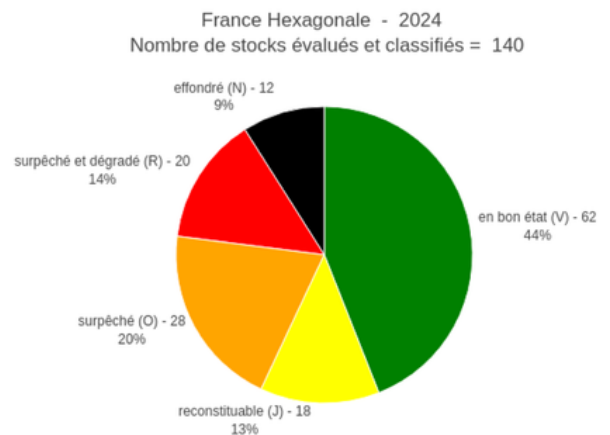
sur les côtes métropolitaines  
entre les années 90 et 2020.



Les espèces halieutiques : 60 % des stocks évalués dans les débarquements de la pêche hexagonale ne sont pas en bon état.

L’analyse des débarquements montre que ces stocks évalués et classifiés ne rendent compte que des deux tiers des quantités débarquées. Il y a donc de (très) nombreuses espèces pour lesquelles l’état reste inconnu.

Selon l’Ifremer,<sup>(2)</sup> « l’importance, en volume, des stocks ‘en bon état’ a très fortement augmenté (en pourcentage ou en valeur absolue) entre 2008 et 2017 mais stagne depuis. Malgré cette stagnation en volume, le nombre de stocks non surpêchés continue à augmenter. » Même si nous suivons les règles et que nous gérons de plus en plus de populations de façon responsable, la "réserve" naturelle globale s’affaiblit. C’est le cas du merlu de l’Atlantique dont la population est classée « en bon état » mais il n’y a tout simplement plus assez de jeunes poissons pour assurer l’avenir de l’espèce.



1 - Extrait du rapport "chiffres clés de la mer et du littoral - édition 2024", édité par le service des données et études statistiques (Ministère de la Transition Écologique)

2- Ifremer 2026 : <https://archimer.ifremer.fr/doc/01012/112398/126792.pdf>

## NOS 4 PRIORITÉS

- »»»» Protection de la mer et participation aux décisions sur les droits de pêche : notre légitimité citoyenne
- »»»» La protection du milieu marin, un préalable qui s'impose à la gestion des pêches
- »»»» Protéger la bande côtière, un espace particulièrement vulnérable et riche
- »»»» Des techniques de pêche à proscrire, d'autres à limiter, avec un accompagnement et un encadrement

### PROTECTION DE LA MER ET PARTICIPATION AUX DÉCISIONS SUR LES DROITS DE PÊCHE :

#### Notre légitimité citoyenne.

« Le secteur des pêches a une particularité singulière : il ne produit rien par lui-même. Il récolte et met à disposition des humains ce que la nature a bien voulu produire<sup>1</sup>. »

#### La mer est un patrimoine commun. Il est ainsi défini par les textes juridiques :

→ Convention des nations unies sur le droit de la mer de 1982 :

L'Article 192 crée une obligation d'ordre général « Les États ont l'obligation de protéger et de préserver le milieu marin. »

L'Article 193 encadre les droits souverains des États pour exploiter leurs ressources naturelles :

« Les États ont le droit souverain d'exploiter leurs ressources naturelles selon leur politique en matière d'environnement et conformément à leur obligation de protéger et de préserver le milieu marin. »

→ Le code de l'environnement prévoit que (art L 219-7) : « Le milieu marin fait partie du patrimoine commun de la Nation. Sa protection, la conservation de sa biodiversité et son utilisation durable par les activités maritimes et littorales dans le respect des habitats et des écosystèmes marins sont d'intérêt général. »

L'exploitation des ressources marines relève de choix politiques qui concernent les citoyens.

Le citoyen est, en effet, concerné dans ses rôles :

- d'acteurs de la politique,
- de « copropriétaires » des ressources halieutiques,
- de contribuables
- de consommateurs, responsables de leur alimentation durable

1- Article The Conservation, 13 février 2025,

« C'est quoi une pêche durable ? Quand une étude d'ampleur bouscule les idées reçues »

**Les droits d'accès à la ressource et les mesures techniques (tailles minimales, maillages...) doivent être décidés en associant la communauté scientifique, les professionnels, l'administration et les représentants de la société civile dont les associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE).**

Il s'agit principalement des :

- **TAC (totaux admissibles de capture)** : c'est la quantité en tonnage de chaque espèce qui peut être prélevé par la pêche. Ils sont définis par les gestionnaires des pêches (autorité publique ou spécialisée / Cf guide de la FAO) chaque année sur la base des recommandations scientifiques émises par le Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM).
- **Quotas** : ce sont les droits de pêche qui sont répartis entre les Etats membres sur la base des TAC adoptés par le Conseil. La France attribue ces quotas aux entreprises de pêche via les Organisations de Producteurs.
- **Licences** : ce sont les droits de pêche attribués par les Comités Régionaux des Pêches Maritimes (CRPMEM) pour les espèces capturées dans la mer territoriale.

Le cadre de décision actuel fait intervenir seulement l'administration de la pêche et les professionnels. Aujourd'hui les diagnostics et recommandations produits chaque année par les instances scientifiques (le CIEM[1]) sont présentés à l'administration en charge de la pêche (DGAMPA[2]) et aux pêcheurs (CNPMEM[3]) ; ces échanges devraient être ouverts à tous les acteurs concernés, dont les représentants des associations de protection de la nature et de la santé.

## LA PROTECTION DU MILIEU MARIN : UN PRÉALABLE QUI S'IMPOSE À LA GESTION DES PÊCHES

### Les ressources halieutiques : un prélèvement sur les écosystèmes

Les ressources halieutiques sont constituées par les espèces qui ont une valeur commerciale. Mais leur exploitation a des impacts sur une biodiversité bien plus vaste. C'est pourquoi la gestion des pêches (espèces halieutiques) doit prendre en compte l'écosystème global.

Ainsi, la détermination des ressources exploitables, notamment des « Totaux Admissibles de Captures (TAC) » dans le cadre de la Politique Commune des Pêches devrait prendre en compte l'évaluation de l'impact de la pêche sur les écosystèmes dans leur ensemble, et non la seule évaluation des populations des espèces commercialisées.

**L'atteinte du bon état écologique du milieu marin :  
une condition de la durabilité de la pêche.**

---

L'atteinte des objectifs visés par les directives cadres (Stratégie pour le milieu marin (DCSMM), directive cadre sur l'eau (DCE) est un préalable au maintien d'un écosystème marin sain et productif.



© J. Melier

1- CIEM : Conseil International pour l'Exploration de la Mer

2- DGAMPA : Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture

3- CNPMM : Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

## PROTÉGER LA BANDE CÔTIÈRE

### La bande côtière, un espace particulièrement vulnérable et riche.

Pourquoi ?

C'est là que se joue l'essentiel du recrutement (renouvellement) de beaucoup d'espèces marines, commerciales ou non. Du fait de l'apport conjugué de la lumière et des nutriments venant principalement de la terre, la bande côtière concentre une grande partie de la production primaire (phytoplancton) sur laquelle repose le développement de la vie marine. Elle constitue ainsi un écosystème très productif. La bande côtière abrite les nourriceries essentielles à la croissance des espèces marines.

## DES TECHNIQUES DE PÊCHE À PROSCRIRE, D'AUTRES À LIMITER

### Des outils financiers d'accompagnement à proposer et une pêche récréative à mieux encadrer.

Il est parfois difficile de s'y retrouver parmi les types de pêche (industrielle, artisanale, au large, côtière) et engins de pêche. L'annexe propose quelques repères). Malgré cette complexité, on peut dresser des grandes lignes pour une transition vers une pêche durable.

**Pêche minotière** : cette pêche industrielle, pratiquée par des navires usines à bord desquels les conditions de travail sont parfois exécrables (voire inhumaines) vise à capturer du poisson pour le réduire en farine afin d'alimenter notamment les exploitations piscicoles qui sont elles-mêmes destructrices du milieu marin. Il n'y a donc rien de vertueux dans ce mode de prélèvement :

➤➤➤➤ C'EST POURQUOI NOUS DEMANDONS SON INTERDICTION AU NIVEAU INTERNATIONAL.

**Chalut de fond** : très consommatrice de carburant, cette technique de pêche est aussi très dommageable pour les fonds marins (destruction des habitats, sélectivité insuffisante et turbidité). Nous préconisons la transition vers d'autres techniques à moins qu'il soit démontré que cette pratique ne remette pas en cause la résilience des écosystèmes.

➤➤➤➤ L'INTERDICTION DU CHALUTAGE DANS LA BANDE CÔTIÈRE NE DOIT PLUS SUBIR DE DÉROGATIONS.

Accompagnement vers une pêche au large moins impactante : mais la pêche au large doit évoluer dans ses pratiques (réduction des captures accessoires et accidentelles, sélectivité, bilan carbone).

**Éloignement des filets** : à ce jour, on dispose de suffisamment de preuves montrant que cette technique de pêche, bien que souvent côtière, n'est pas assez sélective (captures accidentelles d'oiseaux marins, de cétacés, d'espèces amphihalines, vivant alternativement en eau douce et en eau de mer, et de juvéniles).

➤➤➤➤ NOUS PROPOSONS DONC UN ÉLOIGNEMENT DE CES ENGINES DE PÊCHE POUR PRÉSERVER LES HABITATS NOURRICIERS DE LA BANDE CÔTIÈRE, À TOUT LE MOINS DANS LES SITES NATURA 2000 EN MER ET DANS LES RÉSERVES NATURELLES

**Promotion des alternatives : propulsion vélique, techniques de pêche très sélectives (casier, plongée).** De nouvelles pistes exploratoires sont proposées par les jeunes générations de pêcheurs, elles sont originales et répondent au besoin de réduire la dépendance du secteur au carburant et d'améliorer la sélectivité des engins de pêche. Ces expériences doivent être soutenues, plutôt que de financer la prolongation des techniques basées sur les combustibles fossiles.

**Financement de ces propositions :** ces évolutions peuvent parfaitement financées en réorientant les politiques publiques, par exemple les instruments financiers tel que le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture, actuellement mobilisé surtout sur des solutions du passé, et en réservant la part de la taxe éolienne versée au secteur vers une pêche durable à la mise en œuvre de sa transition écologique et énergétique.

**Encadrement de la pêche récréative :** Il y a en France environ 2,5 millions de pêcheurs de loisir, leur pression sur les écosystèmes est mal connue et peu contrainte par les règles existantes, qu'elles concernent les tailles minimales, l'interdiction de certaines techniques, le respect des zones et des périodes d'ouverture/fermeture ou les déclarations de capture (même si depuis 2026, la législation européenne impose que les pêcheurs de loisir doivent être enregistrés et déclarer leurs captures d'espèces sensibles avec l'application RecFishing).

Pour en assurer la pérennité mais aussi pour préserver la biodiversité et la ressource halieutique, il est nécessaire d'envisager un meilleur encadrement de cette activité de loisir.

## NOS 6 RECOMMANDATIONS

### POUR ALLER VERS UNE PÊCHE DURABLE

- »»»» La connaissance scientifique doit constituer la base de toutes les politiques en lien avec la mer ou ayant une conséquence sur la mer et les espaces littoraux.
- »»»» L'atteinte du bon état écologique de la mer et du littoral est une condition essentielle pour une pêche durable, et cet objectif devrait primer sur tout développement de son exploitation.
- »»»» Le déploiement de zones de protection fortes ou strictes<sup>1</sup> doit être renforcé (nombre, surfaces, contrôles) afin de restaurer et préserver durablement les écosystèmes dont dépendent les activités halieutiques.
- »»»» La décarbonation de l'ensemble de la filière pêche est indispensable pour contribuer à limiter le changement climatique et assurer l'avenir de la pêche.
- »»»» Les techniques de pêche doivent s'améliorer en continu afin de réduire leur pression sur l'environnement marin et d'abandonner à terme l'usage des énergies fossiles.
- »»»» L'amélioration de la réglementation (et le renforcement des contrôles) est indispensable pour tous les types de pêche, qu'elle soit professionnelle ou récréative au même titre que toutes les autres activités en mer.

## ANNEXES

### Types de pêche, techniques de pêche

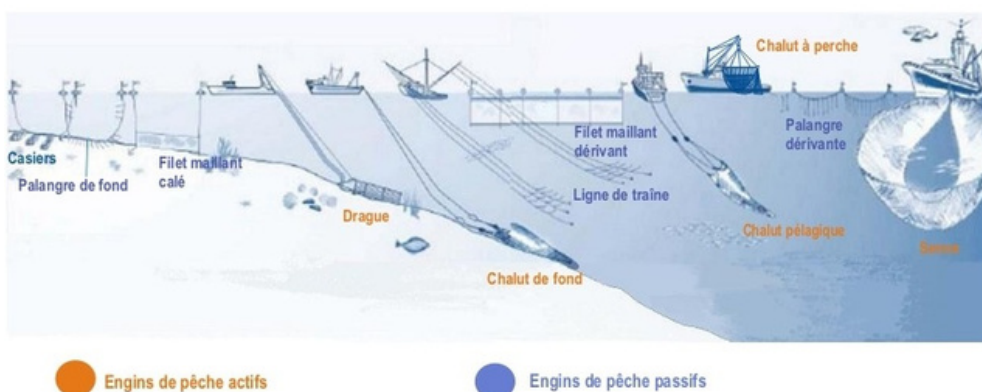
Il existe plusieurs classifications des types de pêche :

- une classification basée sur la taille des navires : 'petits' (<12m), 'moyens' (12-24m), 'gros' (>24m) et la catégorie 'très gros'
- une classification basée sur la durée des marées et l'éloignement à la côte : petite pêche ; pêche côtière ; au large et lointaine (hauturière)
- et enfin une classification économique : artisanale vs industrielle, ces deux notions n'intégrant pas explicitement les critères précédents car fondés sur des critères de financement des navires, de rémunérations des équipages...

Aucune de ces classifications n'intègre des critères environnementaux et de durabilité.

Par ailleurs, l'activité de pêche se pratique avec des engins de pêche qui peuvent être regroupés au sein de deux grandes catégories : les engins qualifiés d'actifs et les engins passifs. Les engins actifs vont vers les espèces à capturer en se déplaçant tandis que les engins de pêche passifs sont posés et attendent que les espèces viennent se prendre au piège.

L'illustration ci-après présente les grands types d'engins selon cette classification (*source Ifremer*):

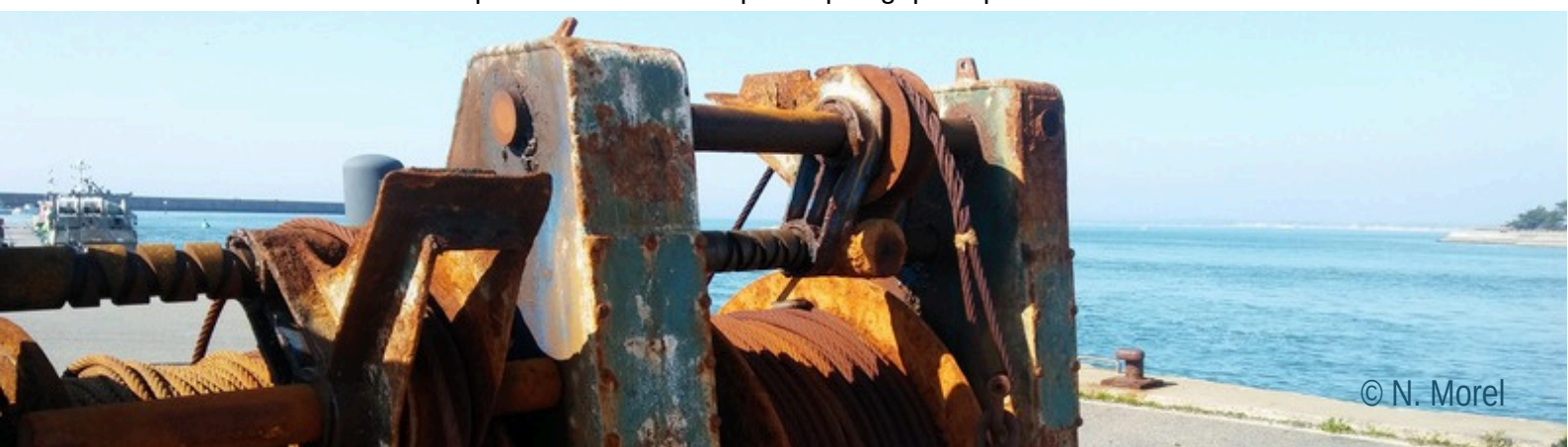


NB : Il manque à ce schéma les sennes démersales qui se sont développées au cours des dernières années (cf paragraphe engins actifs).

### Les engins actifs

Ces engins de pêche sont utilisés à différentes hauteurs de la colonne d'eau selon les espèces qu'ils ciblent :

- soit au fond/près du fond quand ce sont des espèces benthiques ou démersales qui sont recherchées ;
- soit dans la colonne d'eau quand ce sont des espèces pélagiques qui sont ciblées.



## LES DRAGUES

Ce sont des engins remorqués qui pénètrent dans le sédiment et sont essentiellement utilisées pour la récolte de coquillages (coquilles Saint-Jacques, praires, palourdes...)

## LES CHALUTS

Les chaluts sont des engins qui sont remorqués à l'arrière d'un ou deux bateaux de pêche. Il convient de distinguer :

- le chalut pélagique, positionné dans la colonne d'eau pour cibler des espèces dites pélagiques (maquereau, hareng, bar...).
- et les chaluts de fond pour capturer les espèces vivant sur ou près du fond (sole, plie, morue, merlan...). Il en existe une grande variété selon leur taille leur gréement, leur mise en œuvre.

## LES SENNES

- sennes pélagiques : à la différence des chaluts, ce sont des filets qui ne sont pas traînés mais déployés pour entourer et enfermer un banc de poissons. On distingue les grandes sennes déployées par les thoniers océaniques qui ciblent l'albacore, le listao, ou par les senneurs méditerranéens qui ciblent le thon rouge, et les petites sennes, appelées aussi bolinche, qui sont mises en œuvre plus près des côtes, par de plus petits bateaux ciblant les petits poissons pélagiques (sardines, anchois),
- Sennes démersales : Ces engins s'apparentent par leur forme à un chalut de fond, mais ils ne sont pas traînés sur le fond. La manœuvre s'apparente à celle d'une senne, à la différence que ce n'est pas le filet qui encercle, mais l'ensemble filet plus câbles. Une fois déployées, les deux extrémités sont ramenées à bord du navire, le filet se refermant au fur et à mesure que les câbles sont remontés.
- Il existe également ce qu'on appelle des sennes de plage, qui fonctionnent sur le même principe, sauf que les extrémités des câbles sont ramenées à terre.

## Les engins passifs ou dormants

### LES FILETS

Il existe des filets soulevés, ou carrelets, et des filets lancés, principalement utilisés dans des eaux peu profondes (e.g. estuaires) et capturant de petites quantités de petits poissons (éperlans).

Les deux principales catégories sont les filets maillants (le poisson est pris par les ouïes dans la maille du filet) et les filets emmêlant ou trémails.

Plusieurs types de filets peuvent être combinés en un seul engin. On peut utiliser ces filets soit seuls, soit en grand nombre, pouvant alors couvrir de très grandes longueurs.

- Filets fixes : ancrés ou fixés par des pieux, directement au fond ou entre deux eaux, ces filets sont destinés à capturer le poisson qui s'efforce de passer à travers les mailles.
- Filets dérivants : dérivant isolément ou avec le bateau de pêche auquel ils sont amarrés, ces filets sont destinés à capturer le poisson qui s'efforce de passer à travers les mailles.
- Filets encerclants : ces engins sont généralement utilisés en eau peu profonde ; on a recours au bruit et à divers autres procédés pour y rabattre les poissons.

### LES LIGNES, LES PALANGRES ET LES HAMEÇONS

Concernant ces engins passifs, le poisson est attiré par des appâts naturels ou artificiels (leurres) fixés à l'extrémité d'une ligne sur un hameçon.

- Lignes tenues à la main ou par l'intermédiaire d'une canne : tous types de lignes utilisées pour la pêche avec appât ou leurre.
- Lignes fixes : y compris les palangres, appâtées ou non, qui sont disposées au fond ou près du fond.
- Lignes dérivantes : y compris les palangres dérivantes.
- Lignes de traîne.

### Concernant les palangres :

Il s'agit d'une longue, parfois très longue ligne comportant de multiples hameçons. Les hameçons peuvent être positionnés soit au fond, soit un peu plus haut dans la colonne d'eau selon la saison et les espèces ciblées.

### LES PIÈGES ET LES CASIERS

Les pièges et casiers sont des engins placés au fond de l'eau où l'espèce visée peut rentrer, mais dont elle ne peut pas sortir. Il y a un appât pour attirer l'espèce dans le piège. Ces engins sont principalement utilisés pour capturer des crustacés ou des céphalopodes (ex. homard ou poulpe).

D'autres techniques de pêche existent, comme la pêche à pied, la pêche au cerf-volant, la pêche à la madrague.

## POUR ALLER PLUS LOIN

- Institut Agrocampus, [mooc durabilité des pêches](#)
- FAO. 2022. [The State of World Fisheries and Aquaculture 2022](#). Towards Blue Transformation. Rome,
- FAO. [Artisanal Fisheries](#)
- Ifremer <https://peche.ifremer.fr/Le-monde-de-la-peche/La-peche/comment/Les-engins>
- Ifremer : [techniques de pêches](#)
- [Pêche écologie : manifeste pour une pêche vraiment durable](#)
- [Ethic Ocean : Contribuer au développement d'un marché en produits de la mer durable](#)
- [Association Pleine Mer engagée à la transition vers une pêche durable](#)
- [Levée de fonds Mer de Lien](#)

Et retrouvez notre manifeste **“pour la protection des milieux marins - vers des zones de protection forte”** au format électronique, sur le lien [www.fne-bretagne.bzh/dossiers/oml/manifeste-zpf.pdf](http://www.fne-bretagne.bzh/dossiers/oml/manifeste-zpf.pdf)



ou flashez ce QR Code



## **PÊCHE DURABLE : PRÉSERVONS LA RICHESSE DES OCÉANS, SOURCE DE VIE...**

En tant que regroupement des associations de protection de la nature du mouvement France Nature Environnement sur la façade maritime Nord Atlantique - Manche Ouest, le réseau OML-NAMO mutualise les réflexions et les travaux de ses membres afin d'établir des positions de base sur tous les sujets en lien avec l'environnement marin. A travers ce manifeste, nos associations proposent des éléments de réflexion pour une pêche durable, qu'elle soit commerciale ou de loisir.

Le fait de consommer du poisson est un choix de société. A ce titre, il est légitime que notre réseau associatif rappelle que dans un objectif de développement durable, une bonne santé de l'environnement est un préalable à son exploitation.

En effet, la pêche dépend de la qualité de l'environnement d'où elle extrait les ressources qu'elle exploite. Comme toute activité humaine, la pêche a des impacts avérés sur l'environnement : impacts sur les écosystèmes où sont prélevées les espèces exploitées mais aussi des impacts sur le climat de cette activité aujourd'hui très carbonée.

Il convient aussi de souligner que les activités de pêche ont des incidences souvent significatives, positives comme négatives sur les territoires littoraux (emploi, ressources foncières...).

Au-delà des enjeux socio-économiques et environnementaux, qui fondent notre légitimité collective, ce sujet intéresse ou devrait intéresser tous les citoyens, que ce soit dans leur rôle d'acteurs de la politique, de « copropriétaires » des ressources halieutiques, ou de consommateurs.

Afin de contribuer à la réflexion sur ce que pourrait être une pêche plus durable, les associations membres de FNE Bretagne et FNE Pays de la Loire proposent ce manifeste pour préserver la richesse de la biodiversité marine, source de vie...

Christophe Le Visage et Elodie Martinie Cousty



Retrouvez le présent document en format numérique sur [www.fne-bretagne.bzh](http://www.fne-bretagne.bzh)

ou en flashant le QR-Code

